



Coût de la vie et frais de transport Le point sur la démarche intersyndicale au 1^{er} juillet 2026

Chers collègues,

À la suite du premier échange avec la direction, qui s'est tenu le 1^{er} juin, puis d'une deuxième réunion le 29 juin : nous sommes parvenus à une entente avec la direction pour compenser le surcoût lié à la l'inflation et aux hausses des prix des carburants depuis février 2026.

Versement d'une « prime carburant » de 175€ net sur la paie de juillet :

Pour rappel le gouvernement autorise les entreprises depuis le 1^{er} juin à verser jusqu'à 600€ de prime avec exonération de charges sociales pour compenser les hausses de carburants et du coût de la vie. Dans ce cadre, Sanef a décidé de verser fin juillet une prime de 175€ exonérés de charges à environ 1200 salariés du groupe correspondant aux critères suivants :

- Ne pas bénéficier d'un véhicule de fonction ou de service.
- Ne pas posséder de véhicule 100% électrique ou plutôt ne pas avoir utilisé les bornes de recharges Sanef,
- Ne pas bénéficier d'un logement Sanef à proximité du lieu de travail,
- Ne pas bénéficier d'une prise en charge sur les transports en commun (Navigo...)

Afin de pouvoir verser cette prime dès juillet, la direction a choisi de se baser sur l'utilisation des bornes de recharges électrique internes. Cette méthode à l'avantage d'être rapide mais la direction reste consciente que quelques collaborateurs, notamment propriétaires de véhicules hybrides rechargeables ou utilisateurs occasionnels des bornes, pourraient ne pas bénéficier de la prime : ils devront se manifester auprès de la direction qui examinera les demandes.

C'est donc une première issue positive à notre démarche intersyndicale !

Un projet de révision et d'harmonisation de l'indemnité d'éloignement (PEL)

Une autre piste déjà évoquée début juin consiste à harmoniser et à revaloriser au niveau groupe le dispositif de prime d'éloignement (PEL), pourquoi pas en l'indexant sur l'évolution des prix du carburant... Des réunions à la rentrée et d'ici les prochaines NAO devront permettre d'avancer sur ce sujet.

Une entente de principe pour le suivi de l'inflation et du pouvoir d'achat :

La direction se montre plutôt prudente concernant l'évolution économique des prochains mois dans un sens comme dans l'autre et convient de la nécessité d'échanger régulièrement sur ce sujet avec les organisations syndicales jusqu'aux prochaines NAO où le sujet sera central.

A suivre donc... Bel été à tous !

Vos représentants.